

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 10 décembre 2024

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à URVOY Laurence,
- M'BAREK Sébastien,

SECRETARE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2024-117

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 7

AMENAGEMENT AMENAGEMENT DU SECTEUR DU BOURG HUREL ET RUE DE BOUIN AVANT PROJET

En 2020, la Commune de Lamballe-Armor a engagé le programme « Lamballe 2025 », qui regroupe 2 opérations subventionnées, l'une par l'Etat, l'autre par la Région dans le cadre l'appel à projets « dynamisme des centres-villes ». L'opération 2, subventionnée par la Région à hauteur d'environ 37% du montant des travaux, réalisés entre 2021 et 2026, comprend un ensemble d'aménagements urbains au sud des rues du Val et Paul Langevin, sur un périmètre qui englobe les rues et impasse du Bourg Hurel, une partie de la rue de Bouin (depuis le carrefour avec la rue des Boucouëts jusqu'au Cinéma), le parking des Tanneurs et la friche des anciens garages Renault.

Une partie de ce programme a déjà été réalisée :

- 2023-2024 : réaménagement du parking des Tanneurs (côté Ouest), ainsi que de la venelle

- piétonne menant à la rue Paul Langevin, rénovation de la passerelle piétonne et aménagement d'un belvédère sur le Gouëssant ;
- depuis 2022 : démolition et dépollution de la friche des anciens garages Renault, viabilisation et opération de construction de 40 logements dénommée « Les Rives du Gouëssant » ;
 - 2023-2024 : travaux de réseaux rue du Bourg Hurel et sur une partie de la rue de Bouin : effacement des réseaux électriques aériens, rénovation des réseaux d'eaux usées, eaux pluviales et d'eau potable.

En 2023, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence A'DAO URBANISME (RENNES), pour réaliser, à la suite des travaux de réseaux réalisés entre 2023 et 2024, les aménagements urbains de la rue de Bouin et du Bourg Hurel. Le cadrage de la mission a été établi suivant les esquisses établies en 2020 par l'Agence AGAP (VANNES) au moment de l'appel à projet dynamisme des centres-villes. Le périmètre comprend les secteurs n°5 (rue de Bouin et du Bourg Hurel) et d'une partie du secteur n°3 (carrefour entre la rue de Bouin, la rue du Val et la rue Paul Langevin. La rue du Val, initialement incluse dans le secteur n°3 n'est pas prévue au PPI. L'avant-projet établi par le maître d'œuvre est estimé à 423 835,50 € HT.

Une partie des travaux doit s'effectuer dans l'emprise du domaine routier départemental (route départementale n°791). Il convient de solliciter le Département :

- Pour autoriser les interventions sur son domaine public routier, définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur, l'ensemble de ces dispositions étant formalisées au travers d'une convention d'occupation du domaine public routier départemental.
- Pour solliciter la participation financière du Département à la réfection de la couche de roulement (hors rabotage préalable éventuel), cette participation étant formalisée au travers d'une convention de travaux sur mandat.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet global d'aménagement des rues du Bourg Hurel et de Bouin, ainsi que la programmation proposée,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet à 423 835,00 € HT, valeur septembre 2024,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public départemental ainsi que la convention de travaux sur mandat en vue d'obtenir la participation financière du Département, à signer toutes les éventuelles demandes d'autorisations administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2024**

Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **23 DEC. 2024**

De la publication le **23 DEC. 2024**



[Handwritten signature in blue ink]

[Handwritten signature in blue ink]

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale